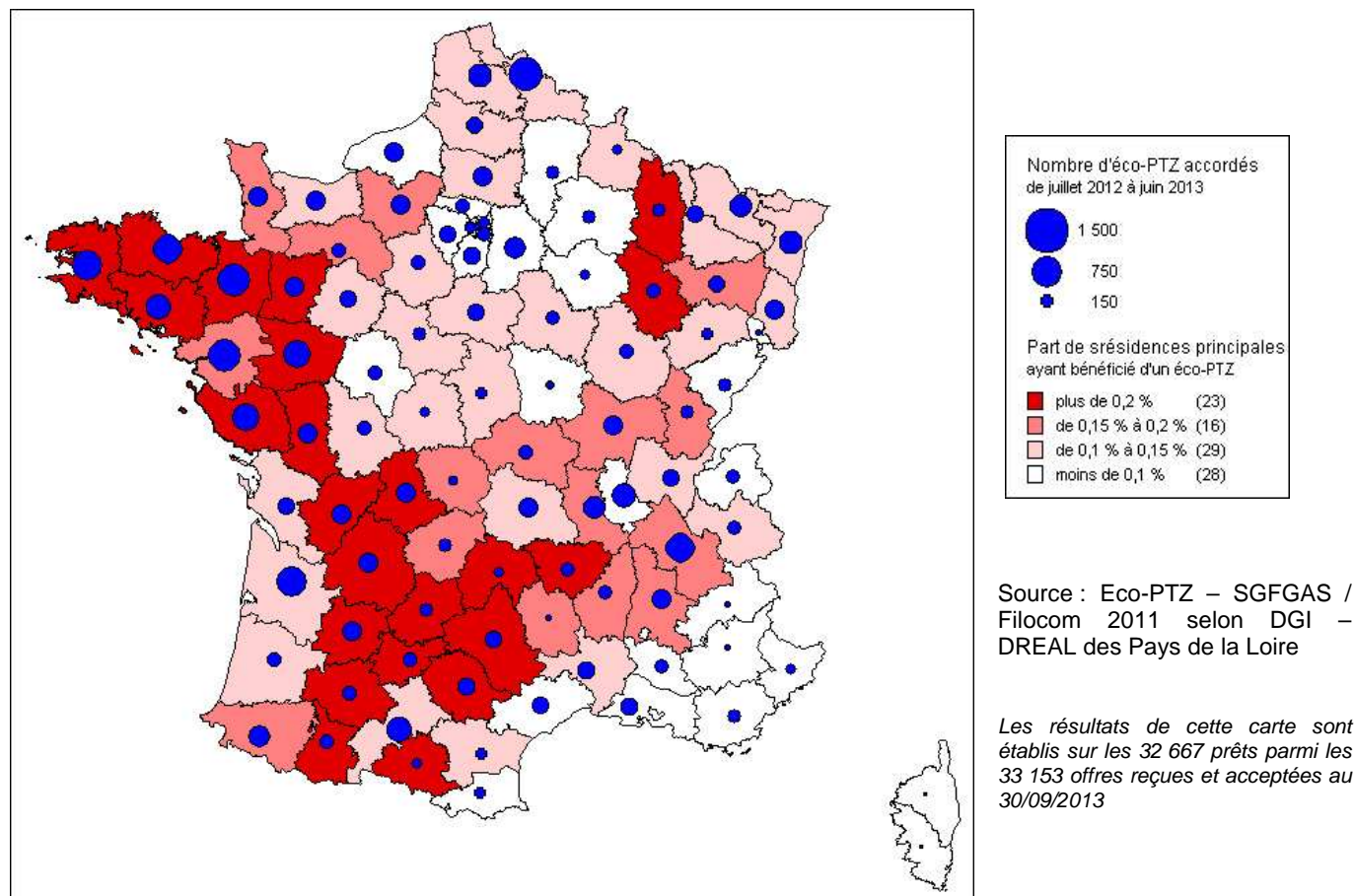


La Vendée et la Mayenne se distinguent par une forte mobilisation du dispositif sur leur territoire

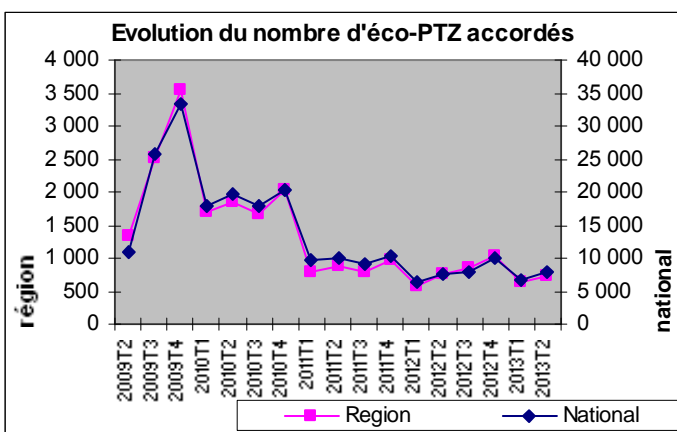
Au niveau départemental et en valeur absolue, la Loire Atlantique, avec 999 prêts accordés en un an, se situe en 3^{ème} position derrière le Nord (1 088 prêts) et l'Ille-et-Vilaine (1 051 prêts). Les départements du Maine-et-Loire et de la Vendée se positionnent en 8^{ème} et 9^{ème} place avec 749 et 726 prêts souscrits. La Mayenne et la Sarthe se situent également dans la première partie du classement (23^{ème} et 42^{ème} rang) avec respectivement 423 et 329 résidences principales aidées.



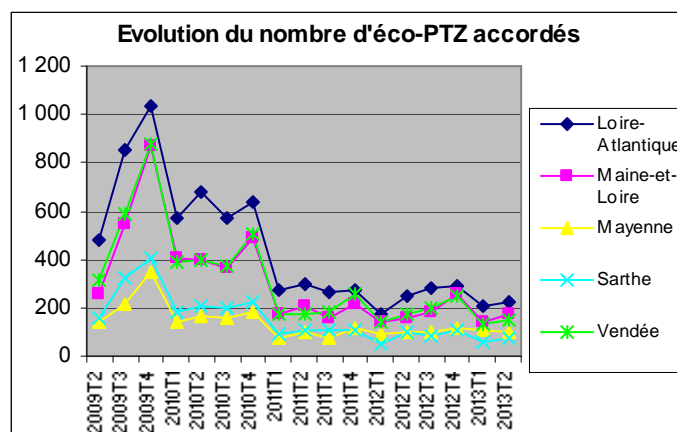
En valeur relative sur 12 mois, l'analyse est différente. Le département de la Mayenne se positionne en 1^{ère} position avec une résidence principale sur 312 ayant profité d'un éco-PTZ, juste devant les Côtes d'Armor (1 sur 326). La Vendée recule en 7^{ème} position (1 résidence principale sur 390). Le Maine et Loire est plus loin au 14^{ème} rang (1 sur 452). La Loire-Atlantique est 29^{ème} avec une résidence principale concernée sur 570 et la Sarthe en 47^{ème} position (une sur 745). Depuis la création de l'éco-PTZ en avril 2009, la Vendée perd sa première place au profit du Gers avec néanmoins 1 résidence principale sur 54 ayant mobilisé ce dispositif. La Mayenne occupe la 4^{ème} position avec une résidence principale sur 56.

642 éco-PTZ accordés au 1^{er} trimestre 2013, en progression de 9 % par rapport au 1^{er} trimestre 2012 ; 3 274 éco-PTZ accordés sur 12 mois, en hausse de 2 % par rapport à la période 'avril 2011 – mars 2012'

L'éco-PTZ a été mis en place le 1^{er} avril 2009. Au 2^{ème} trimestre 2009 (premier trimestre d'application de l'éco PTZ), 11 000 prêts ont été accordés sur le territoire national dont 1 350 dans la région. Tout au long de l'année 2009, l'intérêt pour ce nouveau dispositif s'est confirmé. Au 4^{ème} trimestre 2009, on comptait 33 350 éco-PTZ, dont 3 550 dans la région. Une chute importante a ensuite été observée au 1^{er} trimestre 2010, avec deux fois moins d'éco-PTZ autorisés que le trimestre précédent. Tout au long de l'année 2010, le nombre d'éco-PTZ consentis est resté assez stable, compris selon le trimestre, entre 1 670 et 2 030 prêts dans la région et entre 17 700 et 20 400 prêts au plan national.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

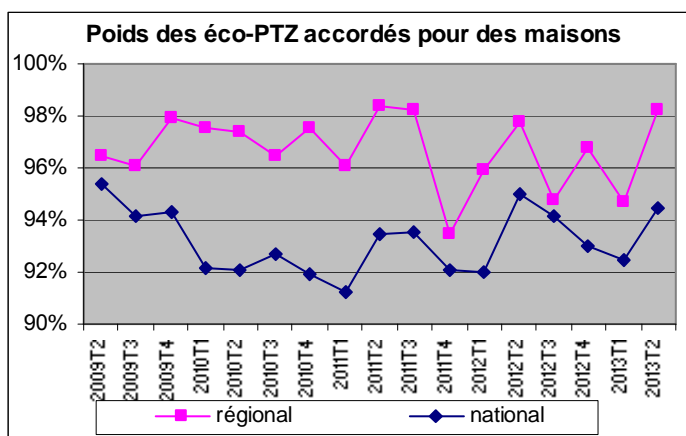


Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

Entre le 4^{ème} trimestre 2010 et le 1^{er} trimestre 2011, le nombre d'éco-PTZ a de nouveau fortement chuté en lien, notamment, avec le non cumul possible au 1^{er} janvier 2011 de l'éco-PTZ et du crédit d'impôt « développement durable ». En 2011, entre 780 et 960 éco-PTZ ont été enregistrés dans la région selon le trimestre, contre 9 000 à 10 300 au plan national.

Au 1^{er} trimestre 2012, malgré le rétablissement du cumul possible entre éco-PTZ et crédit d'impôt (pour les seuls foyers avec un revenu fiscal < à 30 000 €) et l'allongement possible de la durée de remboursement à 15 ans pour les travaux les plus onéreux, le nombre de prêts attribués a connu son plus bas niveau, tant au plan régional (590 prêts) que national (6 476 prêts). Au cours de l'année 2012 le nombre d'attributions a ensuite progressé jusqu'à 1 024 PTZ accordés au 4^{ème} trimestre 2012, pour baisser à 642 éco-PTZ au 1^{er} trimestre 2013. Au 2nd trimestre 2013 la région enregistre 722 éco-PTZ soit un recul de 6,2 % par rapport au 2^{ème} trimestre 2012 (+3,9 % au plan national). Sur 12 mois, ce sont 3 226 éco-PTZ qui ont été délivrés, un niveau qui a progressé de 3,7 % en année glissante (contre -2,4 % au plan national).

Une aide mobilisée quasi-exclusivement pour les logements individuels



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

L'ensemble des logements occupés comme résidence principale (individuels et collectifs) sont éligibles à l'éco-PTZ. L'application dans les immeubles collectifs en co-propriété est cependant plus compliquée et la majorité des aides porte donc sur des logements individuels.

En Pays de la Loire, 96,2 % des logements ayant bénéficié de l'éco-PTZ lors des 12 derniers mois sont des maisons, alors que la part des maisons dans le parc des résidences principales est de 73 %. Sur le seul 2^{ème} trimestre 2013, 98,2 % des demandes concernent une maison.

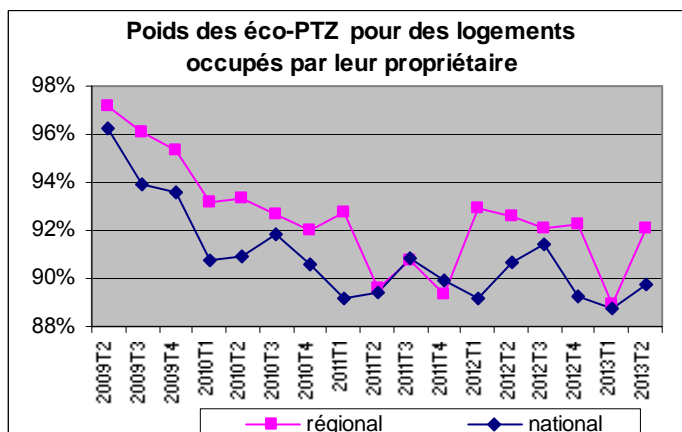
Au niveau national et sur un an, la part des maisons dans les logements aidés est plus faible de 2,6 points et s'établit à 93,5 %. Ces chiffres sont à comparer à la part des maisons dans les résidences principales existantes qui est de 55 %.

La majorité des aides est utilisée par des propriétaires occupants

Sur les 12 derniers mois, 91,5 % des éco-PTZ accordés en Pays de la Loire l'ont été pour un logement occupé par son propriétaire. Hors logement social, on compte 3 logements occupés par leur propriétaire pour 1 logement occupé par un locataire privé dans la région. Les propriétaires sont donc plus enclins à réaliser des travaux permettant d'alléger la facture énergétique lorsqu'ils sont eux-mêmes occupants du logement. Au 2^{ème} trimestre 2013, ce taux repasse à 92,1% après un repli à 88,9 % le trimestre précédent.

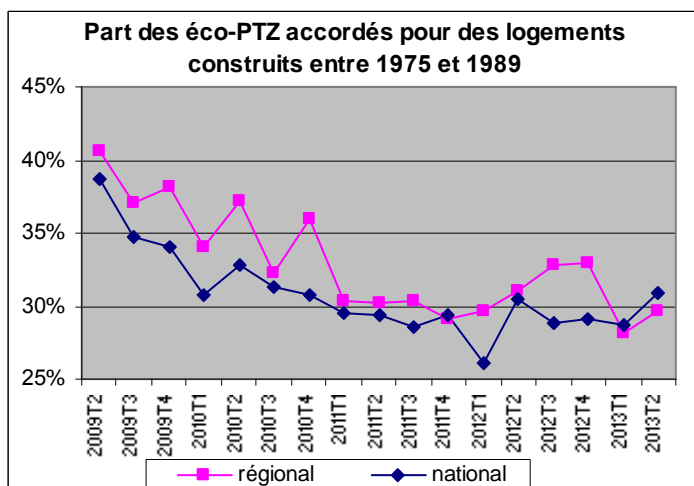
Au niveau national, la moyenne annuelle des aides mobilisées par des propriétaires occupants est inférieure d'un peu moins de 2 points à 89,8 %. Ce taux est désormais sous la barre des 90 % depuis 3 trimestres.

On note par ailleurs que les éco-PTZ attribués pour des logements vacants sont peu nombreux : 1,1 % en Pays de la Loire contre 2,3 % France entière sur les 12 derniers mois.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

Les logements construits entre 1949 et 1989 demeurent sur-représentés



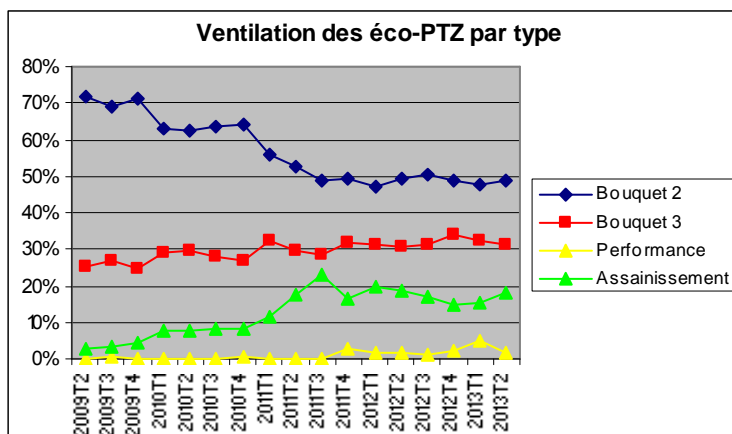
Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

En Pays de la Loire, au cours des douze derniers mois, 35,6 % des aides ont permis la rénovation d'un logement construit avant 1949, 33,2 % d'un logement construit entre 1949 et 1974 et 31,2 % d'un logement construit entre 1974 et 1989 (seuls les logements construits avant 1990 sont éligibles).

La part des résidences principales hors parc HLM étant respectivement de 45,4 %, 27,4 % et 27,2 % dans la région, on constate donc une sous-représentation de 10 points des logements construits avant 1949 et à l'inverse une part plus forte de 6 points des logements construits entre 1949 et 1975. La part des logements construits de 1975 à 1989 est plus élevée de 4 points mais est sous la barre des 30 % depuis 2 trimestres, loin des 35 % de 2009. Le constat national sur 12 mois est proche. Les logements construits avant 1949 sont sous représentés de 11 points alors que ceux construits de 1949 à 1974 et de 1975 à 1989 sont sur-représentés de 5,5 points.

L'éco-PTZ finance principalement des bouquets de travaux, mais les travaux d'assainissement représentent 15 à 20 % des aides depuis le 2^{ème} trimestre 2011

L'éco-PTZ peut s'appliquer, soit à un bouquet de travaux sélectionnés dans une liste prédéfinie, soit à des travaux permettant d'atteindre une performance énergétique minimale, soit à des travaux d'assainissement non collectif.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

En pratique, les particuliers optent essentiellement pour les bouquets de travaux : 81,4 % des prêts accordés en Pays de la Loire lors des 12 derniers mois et 89,8 % au plan national. Cette part est en fort repli depuis la mise en place de l'aide. Si la part des bouquets avec 3 travaux ou plus est relativement stable autour de 30 %, la part des bouquets 2 travaux a fortement reculé dans la région de 72 % à 49 % entre le 2^{ème} trimestre 2009 et le 3^{ème} trimestre 2011. Depuis, ce taux est assez stable autour de 50 %.

Les travaux d'assainissement non collectif ont vu leur poids augmenter en 2011 et se stabiliser autour de 16 % depuis 2012 dans la région, soit un niveau plus élevé que les 9 à 10 % observés France entière.

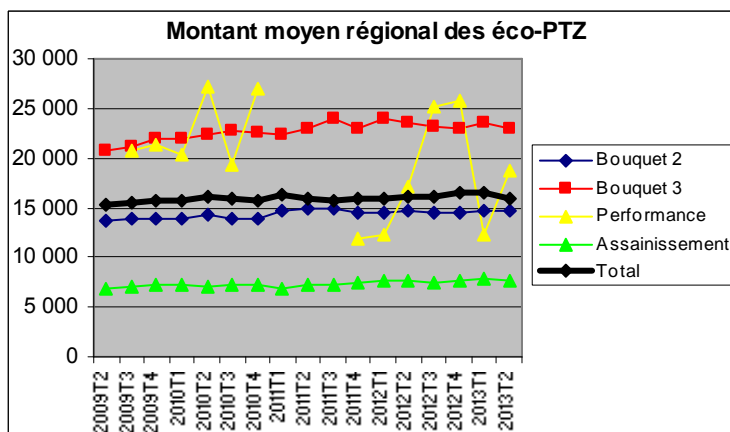
Les aides concernant une opération de performance énergétique repassent à 2 % après avoir franchi les 5 % au 1^{er} trimestre 2013.

Sur les douze derniers mois, l'action la plus financée dans les bouquets de travaux est le remplacement de fenêtres ou de portes que l'on retrouve dans 74 % des bouquets. En seconde place, on trouve les travaux d'isolation de toiture qui sont présents dans 65 % des bouquets en Pays de la Loire contre seulement 62 % au plan national. L'éco-PTZ finance, pour 40 % des bouquets, des travaux d'isolation des murs extérieurs, contre 37 % au niveau national. Dans 31 % des cas (36 % France entière), le bouquet comporte une installation ou un remplacement d'un chauffage et/ou d'une production d'eau chaude sanitaire classique et dans 40 % des cas l'installation d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables contre 34 % France entière.

Un montant moyen des prêts émis sur 12 mois de 16 299 €, soit 5,4 % de moins que le niveau national

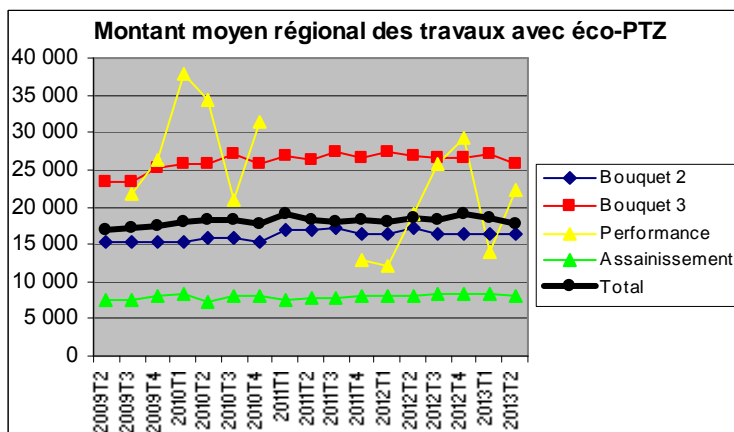
Le montant global des éco-prêts accordés est assez stable depuis la mise en place du dispositif mais s'établit en léger repli à 16 006 € au 2^{ème} trimestre 2013. Sur douze mois, la moyenne est de 16 299 €, soit 5,4 % de moins que les 17 238 € observés au niveau national.

Des écarts importants sont observés selon les opérations réalisées, de 7 676 € pour un assainissement non collectif, à 23 087 € pour un bouquet avec 3 travaux, en passant par 14 559 € pour un bouquet avec 2 travaux. Ces écarts proviennent des plafonds réglementaires qui sont de 10 000 € pour un assainissement non collectif, 20 000 € pour un bouquet de 2 travaux et 30 000 € sinon. Des disparités existent également au niveau départemental. En Vendée, le montant moyen des éco-PTZ est inférieur de 11 % à la moyenne régionale, en lien avec le poids élevé (25 %) des travaux d'assainissement, mais aussi avec des aides plus faibles pour les bouquets.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

Un montant moyen des travaux sur 12 mois de 18 421 €, inférieur de 7,8 % au niveau France entière



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

Le montant des travaux éligibles à l'éco-PTZ est assez stable depuis 2 ans, mais passe sous la barre des 18 000 € ce trimestre. La moyenne s'établit à 18 421 € sur 12 mois, valeur inférieure de 7,8 % au niveau national. L'écart de montant entre national et régional provient en partie d'une structure de travaux différente, les bouquets de travaux étant moins présents dans la région.

Au niveau régional, l'éco-PTZ couvre 88,5 % du montant des travaux engagés ces 12 derniers mois. Cette couverture est plus élevée pour les bouquets 2 travaux que pour les bouquets 3 travaux de 2 point (89 % et 87 %). La prise en charge de l'éco-PTZ est plus importante pour les travaux d'assainissement (93 %).

Au niveau national, la couverture moyenne est plus faible (86,2 %) avec une différence marquée pour les travaux d'assainissement (81 % contre 93 % pour la région).

Données de cadrage

Avertissement :

Les données mises à disposition par le SGFGAS au niveau régional et départemental concernent les offres émises et acceptées au 30/09/2013.

Avant 2012, ces chiffres écartaient certains prêts correspondant à des croisements de critères statistiques jugés non significatifs ; ils écartent également les prêts enregistrés plus d'un trimestre après leur date de validité. Ainsi, les données utilisées dans cette publication, qui portent sur la France métropolitaine, sont amputées de certains éco-PTZ :

- pour le 2^{ème} trimestre 2013 : l'analyse repose sur l'intégralité des 8 006 éco-PTZ enregistrés au 30/09/2013.
- pour les 12 derniers mois : l'analyse repose sur 32 667 éco-PTZ exploités pour 33 153 éco-PTZ émis entre juillet 2012 et juin 2013, soit 98,5 % des prêts.
- depuis la création du PTZ : l'analyse porte sur 231 564 éco-PTZ exploités sur environ 238 000 éco-PTZ émis, soit environ 97 % des prêts.

Nombre d'éco-PTZ accordés par type de travaux

1^{er} trimestre 2013 :

2 ^{ème} trimestre 2013	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	105	76	1	42	224
Maine-et-Loire	85	55	4	30	174
Mayenne	45	33	6	13	97
Sarthe	46	21	1	9	77
Vendée	71	41	0	38	150
Région	352	226	12	132	722
National	4 465	2 706	85	750	8 006

12 derniers mois :

juillet 2012 / juin 2013	bouquet 2	bouquet 3	performance	assainissement	total
Loire-Atlantique	480	351	23	145	999
Maine-et-Loire	387	253	6	103	749
Mayenne	182	154	39	48	423
Sarthe	189	103	2	35	329
Vendée	344	182	6	194	726
Region	1 582	1 043	76	525	3 226
National	18 554	10 797	297	3 019	32 667

Nombre d'éco-PTZ accordés par type de construction

1^{er} trimestre 2013 :

2 ^{ème} trimestre 2013	Maison	Appartement	Total
Loire-Atlantique	96,9%	3,1%	224
Maine-et-Loire	99,4%	0,6%	174
Mayenne	94,8%	5,2%	97
Sarthe	100,0%	0,0%	77
Vendée	100,0%	0,0%	150
Région	98,2%	1,8%	722
National	94,5%	5,5%	8 006

12 derniers mois :

juillet 2012 / juin 2013	Maison	Appartement	Total
Loire-Atlantique	93,9%	6,1%	999
Maine-et-Loire	97,3%	2,7%	749
Mayenne	92,7%	7,3%	423
Sarthe	97,0%	3,0%	329
Vendée	99,7%	0,3%	726
Region	96,2%	3,8%	3 226
National	93,5%	6,5%	32 667

Nombre d'éco-PTZ accordés selon le mode d'occupation

1^{er} trimestre 2013 :

2 ^{ème} trimestre 2013	Propriétaires	Locataires	Vacants	Total
Loire-Atlantique	94,2%	5,4%	0,4%	224
Maine-et-Loire	93,1%	4,6%	2,3%	174
Mayenne	87,6%	10,3%	2,1%	97
Sarthe	90,9%	7,8%	1,3%	77
Vendée	91,3%	8,0%	0,7%	150
Région	92,1%	6,6%	1,2%	722
National	89,8%	7,7%	2,5%	8 006

12 derniers mois :

juillet 2012 / juin 2013	Propriétaires	Locataires	Vacants	Total
Loire-Atlantique	94,1%	4,8%	1,1%	999
Maine-et-Loire	91,5%	7,6%	0,9%	749
Mayenne	87,2%	10,6%	2,1%	423
Sarthe	88,1%	10,6%	1,2%	329
Vendée	92,1%	7,0%	0,8%	726
Région	91,5%	7,3%	1,1%	3 226
National	89,8%	7,9%	2,3%	32 667

Nombre d'éco-PTZ accordés selon la date de construction du logement

1^{er} trimestre 2013 :

2 ^{ème} trimestre 2013	avant 1949	1949-1974	1975-1989	Total
Loire-Atlantique	33,5%	30,4%	36,2%	224
Maine-et-Loire	42,5%	37,4%	20,1%	174
Mayenne	40,2%	36,1%	23,7%	97
Sarthe	37,7%	33,8%	28,6%	77
Vendée	36,7%	28,0%	35,3%	150
Région	37,7%	32,7%	29,6%	722
National	33,8%	35,3%	30,9%	8 006

12 derniers mois :

juillet 2012 / juin 2013	avant 1949	1949-1974	1975-1989	Total
Loire-Atlantique	30,7%	35,4%	33,8%	999
Maine-et-Loire	39,9%	33,4%	26,7%	749
Mayenne	37,1%	38,1%	24,8%	423
Sarthe	42,9%	32,5%	24,6%	329
Vendée	33,6%	27,3%	39,1%	726
Région	35,6%	33,2%	31,2%	3 226
National	35,2%	35,3%	29,4%	32 667

Nombre d'éco-PTZ selon la fréquence des travaux dans les bouquets

1^{er} trimestre 2013 :

2 ^{ème} trimestre 2013	Isolation toiture	Isolation mur	Isolation vitres et portes	Chauffage ou ECS	Chauffage ENR	ECS source ENR	Total
Loire-Atlantique	65,2%	40,9%	80,1%	30,4%	34,3%	2,8%	459
Maine-et-Loire	60,7%	42,1%	71,4%	30,0%	35,0%	5,7%	343
Mayenne	55,1%	48,7%	83,3%	32,1%	38,5%	3,8%	204
Sarthe	50,7%	37,3%	80,6%	31,3%	35,8%	3,0%	160
Vendée	68,8%	25,0%	75,9%	25,0%	39,3%	3,6%	266
Région	61,8%	38,8%	77,7%	29,6%	36,2%	3,8%	1 432
National	63,4%	38,8%	77,4%	33,5%	27,1%	5,4%	17 616

12 derniers mois :

juillet 2012 / juin 2013	Isolation toiture	Isolation mur	Isolation vitres et portes	Chauffage ou ECS	Chauffage ENR	ECS source ENR	Total
Loire-Atlantique	65,9%	45,2%	75,9%	29,6%	29,4%	5,1%	2 087
Maine-et-Loire	61,7%	41,4%	72,5%	30,8%	34,2%	8,0%	1 591
Mayenne	65,8%	42,9%	74,1%	33,3%	36,9%	8,9%	880
Sarthe	52,4%	39,0%	76,4%	39,7%	34,2%	5,1%	721
Vendée	72,1%	27,6%	72,1%	28,1%	37,6%	4,8%	1 274
Region	64,6%	39,8%	74,1%	31,2%	33,7%	6,2%	6 553
National	62,1%	36,9%	75,3%	36,4%	26,9%	7,0%	71 772

Montant moyen des éco-PTZ accordés

1^{er} trimestre 2013 :

2 ^{ème} trimestre 2013	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	14 940 €	23 279 €	30 000 €	8 000 €	16 535 €
Maine-et-Loire	15 032 €	23 139 €	23 075 €	6 735 €	16 349 €
Mayenne	14 676 €	23 691 €	11 930 €	7 358 €	16 592 €
Sarthe	15 259 €	23 091 €	30 000 €	8 888 €	16 842 €
Vendée	13 449 €	20 920 €	-	7 601 €	14 010 €
Région	14 669 €	22 860 €	18 657 €	7 595 €	16 006 €
National	14 775 €	24 414 €	19 402 €	7 334 €	17 384 €

12 derniers mois :

juillet 2012 / juin 2013	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	14 588 €	22 491 €	26 946 €	8 084 €	16 705 €
Maine-et-Loire	14 987 €	23 399 €	20 632 €	7 571 €	16 854 €
Mayenne	14 809 €	23 538 €	11 690 €	7 357 €	16 854 €
Sarthe	14 731 €	24 603 €	30 000 €	8 009 €	17 199 €
Vendée	13 810 €	22 563 €	29 833 €	7 444 €	14 436 €
Region	14 559 €	23 087 €	18 927 €	7 676 €	16 299 €
National	14 713 €	24 323 €	20 121 €	7 136 €	17 238 €

Montant moyen des travaux associés aux éco-PTZ

1^{er} trimestre 2013 :

2 ^{ème} trimestre 2013	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	16 593 €	26 726 €	31 076 €	8 635 €	18 603 €
Maine-et-Loire	16 506 €	25 972 €	26 593 €	6 882 €	18 071 €
Mayenne	16 391 €	27 085 €	14 939 €	9 021 €	18 952 €
Sarthe	17 342 €	25 743 €	41 375 €	10 035 €	19 091 €
Vendée	14 673 €	22 282 €	-	7 984 €	15 058 €
Région	16 257 €	25 697 €	22 371 €	8 183 €	17 837 €
National	16 759 €	28 487 €	26 402 €	8 887 €	20 087 €

12 derniers mois :

juillet 2012 / juin 2013	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	16 699 €	25 710 €	29 890 €	8 631 €	18 998 €
Maine-et-Loire	16 746 €	27 175 €	24 435 €	7 968 €	19 123 €
Mayenne	16 509 €	26 773 €	13 414 €	8 157 €	19 013 €
Sarthe	16 326 €	28 015 €	36 319 €	9 118 €	19 340 €
Vendée	15 320 €	25 879 €	32 783 €	7 944 €	16 140 €
Region	16 344 €	26 479 €	21 402 €	8 236 €	18 421 €
National	16 687 €	28 627 €	25 673 €	8 822 €	19 988 €

Tout savoir sur l'éco PTZ (ou Avance remboursable sans intérêt)

Origine de l'éco-PTZ

Le prêt écologique à taux zéro, appelé 'éco-PTZ' et 'avance remboursable sans intérêt' depuis 2012, est une mesure phare du « Grenelle de l'environnement ». Il part du constat que le secteur du bâtiment est l'un des plus gros consommateurs d'énergie du territoire : environ la moitié de l'énergie consommée pour un quart des émissions à effet de serre. Ce dispositif a été inscrit dans la loi de finance 2009 et s'applique depuis le 1^{er} avril 2009. Il présente un triple avantage : réduire les émissions de CO₂, alléger la facture énergétique des ménages et créer des emplois.

Comment fonctionne l'éco PTZ ?

L'éco-PTZ est destiné à financer des travaux liés aux économies d'énergie ainsi que les éventuels frais induits. Le taux du prêt est de 0% et l'emprunteur ne supporte donc aucun intérêt, ni frais de dossier. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels. Un seul éco-PTZ peut être accordé par logement, ceci même en cas de changement de propriétaire et quel que soit le montant de l'éco-PTZ. Les établissements bancaires octroient l'éco-PTZ dans des conditions classiques, c'est-à-dire en examinant le niveau d'endettement et la capacité de remboursement du demandeur. Ils peuvent éventuellement exiger la souscription d'une assurance invalidité-décès ou demander une garantie. Les travaux doivent être réalisés dans les 2 ans suivant l'octroi du prêt.

Quels logements sont éligibles ?

Le dispositif concerne les logements construits avant le 1^{er} janvier 1990, étant utilisés en tant que résidence principale (les résidences secondaires sont exclues). Il peut s'agir d'un logement individuel ou collectif. Pour l'option « performance énergétique globale », le logement doit être construit entre le 1^{er} janvier 1948 et le 1^{er} janvier 1990.

Qui peut bénéficier du prêt ?

L'éco-PTZ peut être sollicité par l'ensemble des propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs. Il n'existe pas de conditions de ressources. Par ailleurs, l'éco-PTZ peut être cumulé avec d'autres aides (aides ANAH ...). Le cumul avec le crédit d'impôt était possible jusqu'en 2010 pour les foyers ayant un revenu fiscal inférieur à 45 000 € ; il a été supprimé en 2011 et est à nouveau possible en 2012 pour les foyers ayant un revenu fiscal inférieur à 30 000 € sur les revenus de l'année 2010.

Quels travaux ?

Différents types de travaux sont concernés par l'éco-PTZ :

- la réalisation d'un bouquet de travaux
- l'amélioration de la performance énergétique globale du logement. Les travaux sont définis dans le cadre d'une étude thermique et reposent sur des objectifs de consommation à atteindre (passer d'une consommation > à 180 kWhEP/m²/an à moins de 150 kWhEP/m²/an, ou passer d'une consommation < à 180 kWhEP/m²/an à moins de 80 kWhEP/m²/an ; ces seuils sont modulés par région et en fonction de l'altitude d'implantation du logement)
- Les travaux d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie

L'éco PTZ peut ainsi être utilisé pour financer :

- la fourniture et la pose de nouveaux ouvrages (sous réserve de caractéristiques techniques précises)
- les travaux induits indissociables (reprise d'électricité, installation de système de ventilation, reprise de peinture ...)
- les frais de maîtrise d'œuvre (architecte, bureau d'étude thermique ...)
- les frais éventuels d'assurance

Qu'est ce qu'un bouquet de travaux ?

Un « bouquet de travaux » est un ensemble de travaux cohérents dont la réalisation simultanée améliore sensiblement l'efficacité énergétique du logement. Ces travaux doivent concerner au moins deux catégories parmi les travaux suivants :

- isolation performante de la toiture
- isolation performante des murs donnant sur l'extérieur
- isolation performante des fenêtres et portes donnant sur l'extérieur
- installation ou remplacement d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire
- installation d'un chauffage utilisant les énergies renouvelables
- installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables

Quelles banques ?

Seules les banques ayant signé une convention avec l'état peuvent diffuser l'éco-PTZ : BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, Caisse d'Epargne, Banque Populaire, Crédit Mutuel, Banque Postale, Crédit Foncier, Crédit Immobilier de France, Solféa, Domofinance, LCL, Banque Chalus, Crédit du Nord, Kutxa Banque, CIC.

Quel montant ?

Le montant de l'éco-PTZ correspond aux factures des travaux dans une limite de 30 000 €. Pour un bouquet de travaux composé de deux travaux, ce montant maximum est réduit à 20 000 €. Pour les travaux concernant l'installation d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie, le seuil maximal est de 10 000 €

Quelle durée ?

La durée standard de remboursement de l'éco-PTZ est de 10 ans. Depuis le 1^{er} janvier 2012, cette durée peut être portée à 15 ans pour les travaux relatifs à des bouquets de 3 travaux ou pour les améliorations de performance énergétique globales. Il est néanmoins possible de moduler ce prêt sur une période s'échelonnant de 3 à 15 ans.

Pour en savoir plus :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-eco-pret-a-taux-zero-en-13.html>

Rédaction et mise en forme :

Philippe PIROT

philippe.pirot@developpement-durable.gouv.fr

L'éco-PTZ

Service connaissance des territoires et évaluation
Division de l'observation des études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directeur
de la publication :
Hubert FERRY-WILCZEK

ISSN : 2109 - 0025

© DREAL 2013